



Lancement de l'appel à projet
« Réinventons nos cœurs de ville »
FRICHES CARCÉRALES DE RIOM

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville de RIOM lance l'appel à projet de réaménagement urbain des deux friches carcérales : l'ancien centre de détention et l'ancienne maison d'arrêt.

Cet appel à projet visera à proposer un projet reconversion de ces deux sites qui corresponde aux grands enjeux du centre-Ville qui s'inscrit dans une dynamique de renforcement recouvrant plusieurs axes de d'interventions : la création d'une offre qualitative d'habitat ; le développement économique et commercial ; l'amélioration des connexions urbaines et des mobilités ; la mise en valeur du patrimoine ; et enfin l'amélioration de l'accès aux équipements et services.



Détail des emprises foncières :

- Ancienne maison d'Arrêt :
 - o Édifiée en 1860
 - o Emprise foncière de plus de 5000m²
- Ancien centre de détention :
 - o ancien couvent des Cordeliers du XIV^e siècle ayant connu plusieurs phases d'extensions aux XIX^e et XX^e siècles,
 - o Emprise foncière de 11 000m²

Ces deux sites sont de haute valeur patrimoniale, l'un étant protégé au titre des monuments historiques et le second étant en cours de procédure pour sa protection. Ils sont désaffectés depuis 2016.

L'appel à projet s'adresse à des équipes pluridisciplinaires composées d'opérateurs immobiliers, investisseurs, architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes, qui devront proposer un projet et remettre une offre détaillée en accord avec les ambitions de la Ville de Riom.

Les dossiers de candidature sont à adresser avant le 23 juin 2023 à 17h00.

Le règlement de consultation ainsi que les dossiers de chaque site sont disponibles en suivant ce lien :

